



**CONTRAT INDIVIDUEL
DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**
(En application de l'article L6353-3 du Code du travail)
DEVIS DE FORMATION

Entre :

- La SARL « OSTEONAT », L'organisme de Formation
- Et Mme/M., le Stagiaire

Nom/ Prénom	
Adresse CP Ville	
Adresse email	
Téléphone portable	
Personne en situation de Handicap	Cocher la case « PSH » dans le contrat de formation que vous nous renvoyez et voir instructions P.5 <input type="checkbox"/>

Est conclue la convention suivante,

Article 1 : Objet du contrat

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation suivante intitulée :

« Prise en charge ostéopathique de la sphère urogénitale féminine »

Article 2 : Nature et caractéristiques de la formation

- a) **Type de formation** : formation continue pour les ostéopathes
- b) **Objectif(s) de la formation** : A l'issue de la formation, le stagiaire aura acquis les compétences spécifiques permettant d'aborder les problématiques de la sphère urogénitale féminine. Il appréhendera cette sphère sereinement. Il saura dégager des objectifs communs avec d'autres professionnels. Enfin, il projettera dans sa pratique, les objectifs spécifiques à l'exercice de l'ostéopathie urogénitale.
- c) **Programme de formation** :
Voir Annexe 1 en page 5 et 6

Article 3 : Pré requis

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant :

- Ostéopathe DO inscrit à l'ARS, formé sur 5 ans,
- Ou Étudiant en 5e année d'un collège agréé d'ostéopathie.

Article 4 : Organisation de la formation :

L'action de formation aura lieu en 1 séminaire se déroulant aux dates suivantes :

05-06-07 avril 2023

- a) L'action de formation a lieu à l'adresse suivante :
- b) **Espace Saint Martin - 199 bis rue St Martin 75003 Paris**
- c) Elle est organisée pour un effectif de 20 stagiaires maximum.
- d) Durée de la formation **21 heures**.
- e) Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée et notamment les moyens pédagogiques et techniques et les modalités de contrôle des connaissances sont les suivantes :
- Support de cours fourni au stagiaire en format PDF
 - Présentations PowerPoint
 - Pratiques individuelles entre les stagiaires
 - Contrôle de connaissance pendant les séquences pratiques et par QCM 20 questions portant sur le contenu de la formation

A l'issue de la formation, une attestation de présence et une attestation de formation seront délivrées à chaque stagiaire.

f) Les diplômes, titres ou références des responsables de la formation sont les suivantes :

- **Michèle BARROT**

Ostéopathe DO

michelebarrot@gmail.com

www.autour-de-la-naissance.fr

Exerce en libéral à Paris XVIIIème arrondissement.

Chargée de cours en périnatalité à Paris VII Denis Diderot

Attachée à la maternité et au service de néonatalogie au Centre Hospitalier Régional d'Argenteuil depuis 2005.

Article 5 : Inscription à la formation

La modalité d'inscription à la formation est la suivante :

Le Stagiaire adresse par voie électronique à osteonatfc@gmail.com ou postale à l'adresse du siège, le présent contrat accompagné :

- d'un justificatif de formation (copie du Diplôme d'Ostéopathie ou du certificat d'inscription au Registre ADEL, ou certificat de scolarité pour les étudiants de 5^{ème} année
- d'un chèque de réservation ou d'un virement de 100,00€
IBAN : FR76 3000 3033 2000 0206 4505 812
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP
Le chèque ne sera encaissé qu'en cas d'annulation tardive par le stagiaire (voir alinéa 4 du présent article).
- L'organisme de formation accuse réception par courrier électronique du dossier et confirme l'inscription au stagiaire.
- Après signature du présent contrat, le stagiaire peut demander l'annulation de son inscription.
 - Si cette demande est faite plus de 30 jours avant le début de la formation, le chèque de réservation peut soit lui être renvoyé ou détruit, ou le virement remboursé si c'est une annulation, soit conservé par l'organisme si c'est une simple demande de report sur une autre formation.
 - Si l'annulation ou le report sont faits moins de 30 jours avant le début de la formation, l'organisme peut encaisser le montant du chèque de réservation et proposer un transfert sur la même formation à venir (le montant du chèque encaissé viendra alors en déduction du montant de la formation).
- L'organisme de formation se réserve la possibilité d'annuler une formation jusqu'à 30 jours avant la date du 1^{er} séminaire. Dans ce cas, les chèques de réservation seront au choix du stagiaire, soit détruits, soit renvoyés à l'émetteur, soit conservés par l'organisme en vue d'une formation ultérieure.

Article 6 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à 600,00 euros.

Le règlement de la formation est à effectuer :

- par virement bancaire 7 jours au plus tard avant le début de la formation
- par chèque remis le 1er jour de la formation

Le chèque de réservation de 100,00€ lui sera restitué à cette occasion, si la somme a été versée par virement, cette somme sera déduite du montant total.

Article 7 : Interruption de stage

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme ou de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat sera résilié selon les modalités financières suivantes :

Interruption du fait de l'organisme de formation : remboursement au prorata temporis.


Interruption du fait du stagiaire pour un autre motif que la force majeure : pas de remboursement

La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

Article 8 : Litiges éventuels

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Versailles sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à _____ le ____/____/20____

<p>Pour le stagiaire (nom et qualité du signataire)</p>	<p>Pour l'organisme (nom et qualité du signataire)</p> <p>Michèle BARROT gérante</p> <p> OSTEONAT 6, résidence l'Orangerie 78170 LA CELLE SAINT CLOUD N° de déclaration d'activité : 11 75 52295 75 Siret : 804 583 821</p>
--	--

Merci de nous envoyer par voie postale ou électronique un exemplaire de ce contrat signé par vos soins accompagnés des documents nécessaire à votre inscription (Justificatif de formation ou certificat d'inscription ADELI, ainsi que du virement ou chèque de réservation de 100,00€), afin que nous puissions valider votre inscription. Le règlement de la formation sera à verser, conformément l'article 6 du présent contrat.

Ce document est également destiné à vous permettre de solliciter éventuellement les organismes de financement de la formation professionnelle **(conserver une copie du contrat).**



PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

En cas de handicap ou de difficulté d'accessibilité pour les stagiaires en présentant, il est impératif de :

1/ Cocher la case « PSH » dans le contrat de formation que vous nous renvoyez.

2/ Préciser la nature de votre handicap et vos demandes d'adaptation pour participer à la formation que vous souhaitez suivre. Vous pouvez préciser vos besoins par courriel à l'intention de Michèle Barrot notre référente PSH à notre adresse courriel : osteonatfc@gmail.com

Elle prendra contact avec vous par téléphone pour évaluer les éventuelles adaptations pédagogiques et techniques d'accessibilité, vous permettant de suivre les cours dans les meilleures conditions. En cas de difficulté, nous prendrons contact avec les structures territoriales et les associations susceptibles de nous aider dans la mise en place individualisée de votre formation.

Tous les sites de formation, à Paris et en province ont une accessibilité conforme aux normes PMR.

Commentaires : _____

Annexe 1 : Planning et Programme de formation

Planning

	J1	J2	J3
9h-10h45	Présentation et évaluation Importance et spécificité de l'abord de la sphère pelvienne. Définitions	Vessie rappels anatomiques, soutènement, biomécanique, indications	Le plancher pelvien et ses connexions Troubles statiques pelviens et posturaux
10h45	<i>pause</i>	<i>pause</i>	<i>pause</i>
11h-12h30	Organisation Embryologique La vie génitale féminine Enfance / Puberté / Périnatalité / Ménopause	Pratique	Pratique
12h30-14h	<i>repas</i>	<i>repas</i>	<i>repas</i>
14h-14h30	<i>évaluation</i>	<i>13H45 Intervention Diététicien</i>	<i>évaluation</i>
14h30-16h15	Impact anatomophysiologique des âges hormonaux de la vie génitale. Rappels anatomiques Utérus / Ovaires... Physiologie. Axes neuroendocriniens	Hypofertilité accompagnement à l'aide médicale à la procréation (AMP)	Les algies pelviennes Dyspareunies Traumatismes génitaux
16h15	<i>pause</i>	<i>pause</i>	<i>pause</i>
16h30-17h30	Pratique	Clinique et pratique	Pratique et Debriefing. Evaluation



Prise en charge ostéopathique de la sphère urogénitale féminine

PROGRAMME

Journée 1

Présentation Évaluation

Importance et spécificité de l'abord de la sphère pelvienne

Organisation embryologique

La vie génitale féminine. Définitions. Puberté/périnatalité/Ménopause

Impact anatomophysiologique des âges hormonaux de la vie génitale

Rappels anatomiques ; Utérus et ses attaches. Ovaires

Physiologie Utérus Ovaires Axes hormonaux et neurovégétatifs

Pratique

Journée 2

Vessie, rappels anatomiques

Stabilisation, soutènement, Biomécanique

Indications et Pratique

Hypofertilité - Accompagnement à l'Aide Médicale à la Procréation

Clinique et pratique.

Journée 3

Le plancher pelvien et ses connexions

Péritoine Diaphragme Troubles statiques pelviens et postures

Pratique

Les algies pelviennes : Dyspareunies, Traumatismes génitaux

Pratique Évaluation Debriefing